

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE Année 2025

Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-sous-Bois

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Centre Communal d'Action Sociale est tenu de faire un débat sur les orientations générales du Budget avant l'examen et le vote de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux administrateurs.

Aussi dorénavant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB), qui vise à donner aux administrateurs les informations relatives au contexte budgétaire et aux évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes.

Pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. C'est dans ce cadre que le rapport d'orientation budgétaire a été rédigé.

A l'issue du Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil d'administration prend acte par délibération de sa tenue effective dans les délais prescrits.

Sur fond de nouvelle organisation territoriale, dans une redistribution progressive des différentes compétences dans le cadre du Territoire, le Centre Communal d'Action Sociale occupe une position centrale dans la mise en œuvre de la politique sociale municipale.

Il tire sa légitimité de son action dans sa proximité avec l'usager et dans la multiplicité de ses interventions sur l'environnement social où les dispositifs réglementaires sont complexes et en perpétuelle évolution.

Table des matières

I.	Contexte 2025	3
1.	Contexte budgétaire national et impacts sur les collectivités et politiques sociales.....	3
A/	La loi de finances pour 2025 représente une mise en danger du service public local	3
		4
B/	Une Loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 qui ne répond pas aux urgences sociales ni au besoin d'une réforme globale	4
2.	Contexte local.....	4
II.	Les grandes orientations pour 2025.....	6
1.	ACCES AUX DROITS, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE.....	7
2.	EGALITE FEMMES-HOMMES ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES.....	9
3.	HANDICAP, INCLUSION, CITOYENNETE	9
4.	LOISIRS ET CITOYENNETE DES SENIORS	10
5.	AUTONOMIE ET MAINTIEN AU DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET EN SITUATION DE HANDICAP.....	11
6.	LIEN SOCIAL et SOUTIEN AUX PARENTALITES A TRAVERS UN NOUVEAU CENTRE SOCIAL.....	12
III.	Tendances budgétaires	13
1.	Les dépenses de fonctionnement	13
2.	Les recettes de fonctionnement	14
3.	Investissement.....	15
IV.	Zoom sur les dépenses de personnel.....	15
1.	Evolution globale de la dépense de personnel	15
2.	Structure des effectifs	16
a.	Répartition des effectifs permanents et pourvus par catégorie :	16
b.	Effectifs non permanents	16
c.	Répartition par sexe et par catégorie sur postes permanents.....	16
3.	Les rémunérations.....	17
a.	Répartition des rémunérations	17
b.	Heures supplémentaires / astreintes	17
c.	La politique sociale	18
d.	Répartition du temps de travail sur postes permanents	18
4.	Structure des effectifs pour 2025.....	18

I. Contexte 2025

Un contexte de crise où les besoins sociaux augmentent et les finances publiques restent contraintes

L'année 2024 a continué d'être marquée par les conséquences de la crise sociale et économique vécue et aggravée par le phénomène d'inflation de 2022.

Face à cela, les collectivités ne cessent d'agir pour tenter de limiter ces impacts et le risque accru d'exclusion au sein de leurs territoires.

En France métropolitaine, le seuil de pauvreté officiel, correspondant à 60% du niveau de vie observé, est de 1216 € par mois en 2024. Toutes les personnes qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil sont considérées comme pauvres. A Fontenay, 14 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit près de 7100 personnes et 23% sont des familles monoparentales. Ces publics sont au cœur des préoccupations des services publics et plus généralement de l'action de la commune.

Pour autant, les ressources des collectivités qui ont un rôle important en tant qu'amortisseur social et sont des actrices économiques de premier plan restent sous dimensionnées et fragilisées d'année en année.

1. Contexte budgétaire national et impacts sur les collectivités et politiques sociales

Dans la continuité des dernières années, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseau entre la baisse des recettes et l'augmentation des dépenses, que la Loi de Finances 2025 vient aggraver.

Ces mesures augmentent la pression sur des collectivités en perte d'autonomie financière, notamment en les privant du levier fiscal.

A/ La loi de finances pour 2025 représente une mise en danger du service public local

Après une période de crise politique majeure, la loi de finances 2025 est finalement imposée par voie de 49.3. La mobilisation autour des coupes drastiques imposées aux collectivités territoriales (effort de 5 milliards) est ramené à 2.2 milliards d'euros. Les dotations en investissement (DSIL) ou le montant du fonds vert sont revues à la baisse. La dotation globale de fonctionnement est revue à la hausse mais ne compensera pas le niveau des prélèvements, ou la compensation des mesures du PLFSS (hausse des cotisations).

A côté d'autres coupes majeures réalisées dans le budget de l'Etat, ces mesures poursuivent la démarche de casse du service public dans un contexte de hausse des besoins.

En parallèle, l'Etat entérine la précarisation des agents du service public avec la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie.

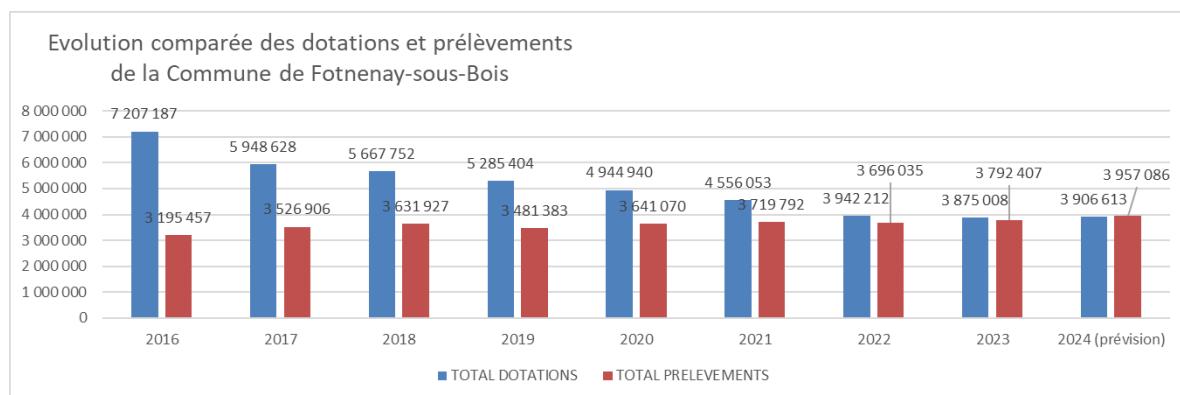
La Commune étant le financeur principal des budgets des C.C.A.S., les budgets des politiques sociales locales sont mis en danger par ricochet. En parallèle, d'autres collectivités (Département, Région, Etat) baissent également leurs subventions, faisant peser un risque majeur sur la pérennisation de dispositifs.

Pour la Commune de Fontenay-sous-Bois (70% du financement du C.C.A.S.), l'augmentation du niveau de prélèvement sur les ressources de la Commune en 2025 dépassera le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement représentant un affaiblissement majeur des marges de manœuvre de la Collectivité.

A Fontenay-sous-Bois, la perte est notamment liée à :

- La baisse continue de la DGF
- La Ville ne perçoit plus la DSU depuis 2022
- Les prélèvements au titre de la péréquation devraient progresser
- Poursuite et augmentation de la contribution au Fonds de solidarité de la Région Ile de France
- Contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) instauré suite à la suppression de la Taxe professionnelle

Pour rappel, entre 2014 et 2024, ces baisses cumulées s'élèvent à près de 45.76 millions d'euros.



B/ Une Loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 qui ne répond pas aux urgences sociales ni au besoin d'une réforme globale

Après le vote de censure, la loi de financement de la Sécurité sociale a finalement été imposée par 49.3. Parmi les mesures proposées, la baisse de la part sécu dans le remboursement des consultations médicales, un rehaussement du plan d'urgence pour les Ephad sans réforme de financement global, augmentation de la consultation d'un médecin traitant, taxe "lapin", revalorisation des +0.8% pour les petites retraites, réforme du complément libre choix du mode de garde (extension jusqu'aux 12 ans de l'enfant).

En pleine crise dans les secteurs du médico-social et face à l'urgence sociale, les annonces restent disparates et ne sont pas à la hauteur de la situation, voire dangereuse pour la lutte contre la pauvreté et la rupture d'accès aux soins.

2. Contexte local

Fontenay-sous-Bois n'a pas échappé aux conséquences de la crise sur laquelle elle a tenté d'agir afin d'en limiter les conséquences et de répondre à l'urgence sanitaire, sociale et économique.

Forte d'une grande mixité sociale, le territoire connaît des poches de grande pauvreté localisées dans certains quartiers de la Ville.

Les acteurs de la solidarité constatent une demande croissante notamment en aide alimentaire avec l'ancrage d'un nouveau public : le public âgé.

En parallèle, les difficultés structurelles auxquelles sont confrontés les services publics du champ médico-social tendent à s'aggraver.

Le Conseil départemental, dont la compétence principale est l'action sociale, peine à répondre aux besoins de la population, voire produits des reculs inédits : suppression de la prise en charge des Pass Navigo, baisse des subventions aux épiceries solidaires, aux associations de l'aide alimentaire, fragmentation de l'accompagnement des allocataires du RSA ou de financements en investissement des équipements de proximité.

Ce phénomène nourrit la fracture existante entre les ménages les plus précarisés ou isolés et les institutions.

Malgré ce contexte de plus en plus complexe, la commune de Fontenay-sous-Bois à travers son CCAS maintient des ambitions fortes centrées sur la solidarité, l'environnement, la participation citoyenne et un haut niveau d'investissement dans ses équipements publics prévus en 2025 : Médiathèque, CMS, Centre Social et Pôle Insertion Accès au Droit et à la Médiation (PIADM)

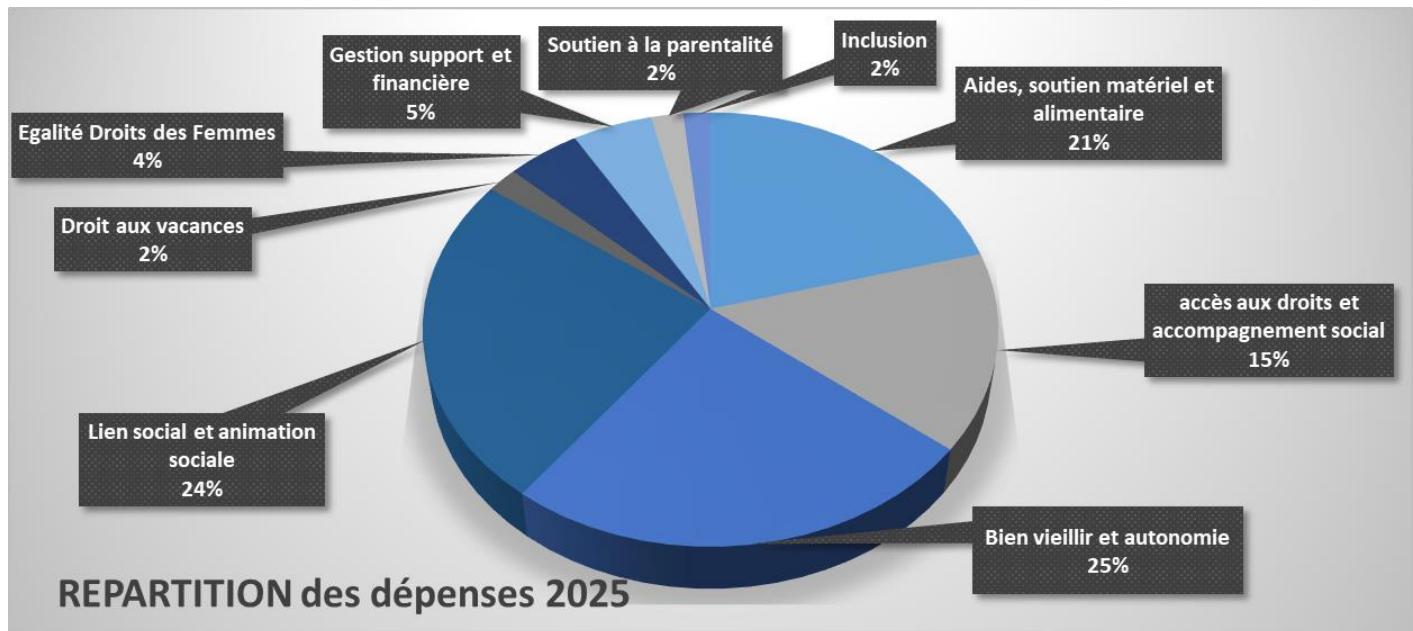
Le budget 2025 aura pour objectifs de maintenir et renforcer les politiques publiques de solidarité malgré un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Il s'inscrit dans une volonté de renforcer les outils dont nous disposons et d'adapter le service public aux besoins nouveaux notamment auprès des publics séniors et des plus précaires.

II. Les grandes orientations pour 2025

Le CCAS, acteur municipal des politiques de solidarités poursuivra son rôle de rempart à l'isolement et aux difficultés sociales fortement aggravées par le contexte des dernières années.

Les orientations 2025 sont les suivantes :

- L'implantation d'un centre social renforcé, doté de nouveaux moyens
- Le regroupement de professionnels au sein d'un Pôle Insertion Accès au Droit et à la Médiation
- Développer la complémentarité de nos dispositifs d'aides alimentaires au sein d'une épicerie associative renforcée d'ici 2026
- Poursuivre le soutien aux plus précaires en prenant en compte la dégradation de la situation économique et sociale : création d'un pôle d'instruction, maintien d'une ambition forte en matière d'aides facultatives et dispositifs de solidarité (pass retraités, bons d'achat.)
- La mise en route de démarches d'insertion collectives et globales complémentaires à l'approche individuelle notamment à travers l'épicerie et l'ouverture d'un Pôle Insertion-P.A.D.M.
- L'ouverture des clubs séniors sur la Ville à travers le développement d'une programmation intergénérationnelle et davantage partenariale
- La poursuite des évolutions du service autonomie avec un renfort de l'offre en matière d'accompagnement médico-social des publics (création d'un binôme « chargée de parcours » et « assistante sociale Autonomie »)
- L'évolution des dynamiques d'accès aux droits : aller vers, élargissement des démarches accompagnées
- Le lancement de l'Observatoire de l'inclusion
- La poursuite et le développement des actions en faveur de l'égalité femme-homme
- Le développement des modalités d'accueil des femmes victimes de violences



Politique publique	Axe d'intervention	Action	Part du budget en dépenses	Part du budget en dépense
solidarités	actions de solidarités	aides financières (pass séniors, pass solidaire, bons achats, aides facultatives)	12,95%	21,11%
		épicerie sociale	8,15%	
accès aux droits	accès aux droits et égalité	Accès au.x Droit.s et aux démarches	6,82%	18,22%
		Hebergement-lutte expulsions	1,65%	
		Actions de lutte contre les VFF	1,60%	
		Promotion institutionnelle DDF	1,06%	
		Inclusion	1,70%	
		Accompagnement social	5,39%	
Bien vieillir	Maintien à domicile	SAD (Aides à domicile)	6,95%	25,20%
		Repas et interventions à domicile	10,98%	
		Transport	2,81%	
		Accompagnement médico-social	4,46%	
Lien social et animation sociale	Lien social et animation sociale	événements	1,21%	24,97%
		activités clubs séniors	11,47%	
		Restauration clubs séniors	8,13%	
		animations CS	4,17%	
Droit aux vacances	Droit aux vacances	Séjours séniors	1,64%	1,94%
		Séjours Familles	0,30%	
Cadre de vie et citoyenneté	soutien à la vie associative	sub action sociale	0,37%	0,93%
	démocratie et citoyenneté	animations	0,56%	
Education	Education	Education filles garçons	0,24%	1,59%
	Soutien à la parentalité	Soutien à la parentalité	1,35%	
Gestion support, administrative et financière	Gestion support, administrative et financière	Gestion support	6,06%	6,06%

1. ACCES AUX DROITS, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

L'amélioration constante de l'offre de service public notamment sur l'accueil, l'orientation et la lutte contre le non recours

- Diversifier les démarches accompagnées
- Déployer des permanences d'accès aux droits en proximité
- Poursuivre la délégation de l'activité de domiciliation auprès de la Halte
- Création d'un poste d'instruction des aides facultatives

Demeurer un rempart face à la précarisation et la grande pauvreté notamment à travers une politique d'aides facultatives ambitieuse

- Poursuivre la connaissance et la mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'aides facultatives
- Réévaluer les aides facultatives du C.C.A.S. et plus précisément leur accès
- Poursuivre et communiquer sur la création d'un kit d'urgence pour les femmes victimes de violences (bons taxi et aide financière de première urgence pour l'hébergement)
- Créer les conditions d'une hausse de l'utilisation des dispositifs solidaires (Bons d'achats, Pass Solidaires, Handicap et Retraité.es) et travailler à leur visibilité.

Solidarité alimentaire avec l'épicerie sociale municipale

En complémentarité des aides facultatives en numéraire, l'épicerie sociale est pensé comme un outil d'intervention sociale à part entière axé sur le lien social, la participation,

l'accompagnement budgétaire et l'autonomie des personnes. Le projet de fonctionnement a été réaffirmé depuis plusieurs années mais parvient difficilement à trouver de l'adhésion et à s'affirmer comme alternative complémentaire aux dispositifs existants notamment d'aides facultatives.

Depuis 2022, l'association ASEL est porteuse d'une épicerie dont la Ville a accompagné le développement.

Les deux épiceries partagent une problématique de locaux et ne permettent pas de coordination des accès.

En parallèle, le point de difficultés relevé dans l'ensemble des dispositifs (épicerie ou aides financières) est l'accès à un travailleur social.

Pour un meilleur pilotage et regagner des moyens en matière d'instruction, il est proposé de fusionner au sein d'une seule épicerie en gestion associative et en collaboration avec le CCAS d'ici 2026. Cette collaboration se traduira par :

- La mise à disposition de locaux et de deux agents auprès de l'association
- Une hausse de la subvention à l'association
- Une participation du CCAS à la commission d'accès
- Nommer un membre de l'association au sein du Conseil d'Administration

Dans l'attente d'une mise en œuvre définitive du projet, il est proposé de revoir le budget au regard d'une file active maîtrisée et d'une diversification d'approvisionnement, démarche déjà engagée en 2024.

Maintenir un accompagnement social de qualité et en proximité

Le C.C.A.S. travaille à maintenir un partenariat étroit avec l'Espace Départemental des Solidarités. Un protocole de l'action sociale renouvelé en novembre 2021 fixe les orientations des deux parties et organise la complémentarité entre les deux collectivités. Un travail de renouvellement sera engagé au second semestre 2025.

→ La création du Pôle Insertion Accès au Droit et à la Médiation

Situé au quartier les Larris et accolé au futur centre social, le P.I.A.D.M. sera inauguré en octobre 2025. Il permettra de réunir les professionnels et interventions du PADM aujourd'hui isolé, les 4 travailleurs sociaux et l'intervenante spécialisée Violences. Cet équipement permettra une plus grande fluidité dans les parcours et pourra accueillir de nouvelles permanences notamment pour l'instruction d'aides légales, les clauses insertion, l'accueil des migrants, etc... Un poste d'agent d'accueil est budgété en 2025. Un poste de cadre avait été créé en 2024.

→ L'accompagnement des allocataires RSA les plus éloigné.es de l'emploi

Le CCAS poursuivra l'accompagnement des allocataires du RSA dans le cadre de sa candidature retenue fin 2023 et d'une convention pluriannuelle 2024- 2027. La convention fixe un objectif de 300 personnes suivies répartis sur 3 travailleurs sociaux (2.5 équivalents temps pleins dédiés à la mission). Le public accueilli se diversifiera notamment autour d'un public familles ou une orientation prioritaire de femmes ayant connu un parcours de violences. Un programme d'actions de prévention, de lien social et de soutien à la parentalité sera travaillé. Une subvention de 280 000 euros est escomptée pour 2025.

→ Accompagnement des résidents de l'Hôtel Flora

L'hôtel social Flora est composé de plus de 30 chambres dont une partie bénéficie à un contingent communal ou SIAO. Les travailleurs sociaux du CCAS réalisent l'accompagnement social lié au logement des résidents, ce qui ouvre droit à des financements du Conseil Départemental à hauteur de 37 000 euros (sous réserve de nouvelles annonces).

Les trois logements loués directement par le CCAS ont définitivement été restitué fin 2024. Les dépenses et recettes ne seront plus inscrites au projet de budget 2025.

- Accompagnement des ménages en situation d'expulsion

La lutte contre les expulsions locatives est un axe prioritaire de la politique sociale de Fontenay-sous-Bois. En cohérence avec le protocole de l'action sociale, le CCAS prend en charge diverses actions notamment le copilotage et l'animation des Commissions de Prévention des Impayés Locatifs (CPL). Un renouvellement de la charte est prévu courant 2025. Un travailleur social est dédié l'accompagnement des ménages sans enfants mineurs à charge dans ce cadre. Vacant depuis Aout 2024, le poste est en cours de recrutement.

2. EGALITE FEMMES-HOMMES ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Le CCAS a intégré dans son périmètre d'intervention fin 2024, les enjeux de lutte pour les droits des femmes. Une chargée de mission assure le pilotage des actions mises en œuvre sur le territoire. En parallèle, une intervenante sociale a été intégrée au secteur Insertion Accès aux droits. Les orientations 2025 sont les suivantes :

Lutte contre les violences faites aux femmes

- Accueil et accompagnement des victimes tout au long de leur parcours
- Animation et copilotage du réseau local de lutte contre les violences
- Observatoire des violences faites aux femmes et coordination d'initiatives de lutte et de sensibilisation au sein de l'Administration et du public
- Copilotage et suivi de la cellule de signalement des violences sexistes et sexuelles
- Mise en place de dispositifs de soutien aux victimes (aide d'urgence, bons taxi)

Soutien aux projets d'hébergement des femmes victimes

- Deux conventions nouvelles depuis 2024 sur l'hébergement d'urgence de femmes victimes
- Soutien de l'association Home (dispositif appartements relais)
- Partenariat étroit avec le service Logement sur l'attribution des logements sociaux

Favoriser la santé des femmes

- Actions de sensibilisation et projets autour de la santé des femmes et la périnatalité

Promotion des droits des femmes et de l'égalité

- Favoriser l'égalité Filles-Garçons à travers des actions de sensibilisation en direction des enfants et des jeunes
- Ateliers visant à soutenir l'emploi et l'insertion des femmes
- Promouvoir le matrimoine notamment à travers une démarche de féminisation de l'espace public (dénomination des noms de nouvelles voies et nouveaux équipements, fresques..)
- Promouvoir la lutte pour les droits des femmes sur l'ensemble de la Commune et notamment à travers une programmation ambitieuse à l'occasion du 8 mars, Journée Internationale de lutte pour les droits des femmes
- Rédaction et suivi du rapport Egalité
- Soutien aux associations locales

3. HANDICAP, INCLUSION, CITOYENNETE

La mission Handicap impulse, développe et anime des actions en direction des publics handicapés et de leurs familles. Le budget proposé est stable et s'inscrit dans les orientations suivantes :

Création d'un observatoire des actions d'inclusion mise en œuvre sur la commune

Il est proposé de repenser le rôle de la Mission Handicap autour de l'animation d'un observatoire donnant une plus grande visibilité à l'ensemble des actions déployées et favoriser les articulations et mises en cohérences des projets.

Favoriser l'accès des personnes handicapées aux services publics, à la culture, au sport, aux loisirs

- Poursuivre la hausse d'utilisation du Pass solidaire au bénéfice des personnes en situation de handicap
- Pérenniser les actions culturelles et sportives inclusives et favoriser l'émergence de nouveaux projets : Atelier théâtre prolongé, dispositif Culture relax relancé autour du spectacle vivant après la relance de Ciné relax en 2023, natation adaptée, patin adapté...

Favoriser la citoyenneté des publics

L'évolution de la C.C.A. est entrée en vigueur le 27 mai 2021 pour devenir la C.C.A.I.S. Cette commission a pour vocation de renforcer la participation du public aux actions locales menées. Plusieurs groupes de travail ont pu être menés et seront poursuivis courant 2024.

Sensibiliser, Prévenir

- Poursuivre et étudier les évolutions sur les Handicapades. Cet évènement de sensibilisation fait l'objet d'une campagne d'ampleur sur la Ville et d'ateliers auprès de 16 classes soit 400 élèves.
- La Mission Handicap sera présente lors des grandes initiatives de la ville afin de garantir une visibilité des actions menées et sensibiliser largement
- Animer et impulser des formations et ateliers de sensibilisation à destination des professionnels notamment du service public local. Une attention particulière sera portée aux agents de l'enfance sur l'appréhension des troubles de l'autisme.

4. LOISIRS ET CITOYENNETE DES SENIORS

Sur la commune, les 60 ans et plus représentent en 2021 plus de 21% de la population soit 10 924 personnes. Leur nombre augmente depuis 2008 et poursuivra son évolution les prochaines décennies.

Ce phénomène explique la grande hétérogénéité du public. Le spectre de l'âge étant de plus en plus important, les besoins de ces publics sont en évolution et parfois opposés entre un retraité actif et un retraité dépendant avancé en âge.

Maintenir et relancer l'activité des clubs Loisirs

- Proposer un large panel d'actions régulières en direction du public retraité. Les 4 clubs loisirs sont de véritables lieux de vie, d'écoute, d'animation, de convivialité, pour le public des retraités. Une grande diversité d'actions artistiques, sportives, de prévention y sont développées et sont animées par l'équipe des clubs, des intervenants, des prestataires ou des bénévoles. Il est proposé de s'appuyer davantage sur les services municipaux et associations.
- Sortir de l'isolement Des sorties et activités balades et randonnées seront organisées en complémentarité, d'une programmation dense en animations (Loto, soirées dansantes...). Une meilleure maîtrise du cout d'entrée des sorties programmées est proposée.

- Droits aux vacances pour toutes et tous
Trois séjours sont organisés dont un séjour à l'étranger (45 personnes), un séjours ANCV en France (25 personnes) et un séjour participatif à Camplong (25 personnes).
- Relancer la restauration dans les clubs
Deux clubs proposent la restauration toute la semaine. Une réflexion sur un regroupement est en cours
- Structurer l'animation de conseils d'usagers

Faire vivre la solidarité, être un rempart à la paupérisation des séniors

- Le dispositif du Pass + retraités attribué aux personnes ayant un quotient en 1 et 6 représente un soutien financier important dans un contexte où le pouvoir de vivre des retraités est de plus en plus affaibli. En 2024, ce sont 965 Pass qui ont été distribués (1251 personnes) soit une hausse de plus de 100 personnes.
- Les traditionnels banquets seront maintenus à raison de 4 journées. Il est proposé d'étudier la transformation du banque d'octobre en sortie guinguette.
- Il est proposé de reconduire l'initiative de Printemps au Parc des Epivans. Le budget des prestations sera pris en charge par la Commune
- Les coffrets de fin d'année seront distribués aux séniors non imposables (1030). Il est proposé de cibler le cadeau de fin d'année auprès des EPAHD.

5. AUTONOMIE ET MAINTIEN AU DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de sa politique du maintien à domicile, le CCAS a pour principale mission de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées dans les meilleures conditions de vie, de bien-être, de convivialité, d'hygiène et de sécurité, mais également de lutter contre l'isolement et la solitude.

Le SAAD (Service d'aide et d'accompagnement à domicile a été transféré au 1^{er} janvier 2025 au GCSMS Les Ephad du Val-de-Marne, se traduisant par une reconfiguration du projet de service.

Informer, accompagner la mobilisation des dispositifs autonomie

- Création d'un véritable accueil du Service Autonomie
- Accompagnement aux démarches : APA, Prises en charge de caisse de retraite ou mutuelle, Aide sociale à Domicile, accueil de permanences sur site (MDPH, Améthyste, Aide sociale à l'hébergement, SASPA..)

Coordonner les interventions autour des situations de grande vulnérabilité

- Création d'un binôme Chargée des parcours et Travailleur social Perte d'autonomie et aidants

Soutenir les aidant.es

- Mise en place de projets de soutien
- Accueil et conseils par le pôle Chargée des parcours et Travailleur social Perte d'autonomie et aidants
- Engager une réflexion sur l'aide

Favoriser la connaissance et la prise en compte de la perte d'autonomie au sein de l'Administration et sur la Commune

- Engager une démarche de sensibilisations
- Créer des outils de repérage

Soutenir le Service Autonomie à Domicile porté par le GCSMS

- Le CCAS s'engage au versement d'une subvention plafond pour cinq années, soit en 2025 de 348 553 euros.

Portage de repas à domicile

Maintien de 4 tournées avec optimisation du nombre de repas distribué grâce à une réorganisation des jours de livraison. Pour mémoire, le budget de a été revu à la hausse depuis 2024 suite à l'augmentation de 20% de refacturation des repas par la Commune. Aujourd'hui, près de 175 personnes mensuelles (+11% par rapport à 2022) en sont bénéficiaires et 49 000 repas sont servis en 2024 (+16% depuis 2022). Les recettes proposées tiendront compte d'une revalorisation des tarifs de 3% au 1^{er} septembre 2025.

Le transport adapté a été renforcé depuis 2024 avec l'affectation de deux chauffeurs à 100% La gratuité a été mise en place en février 2024. En 2024, ce sont près de 6730 trajets contre 2971 en 2022) et 270 bénéficiaires différents concernés (123 en 2022) avec 7 nouveaux bénéficiaires en moyenne chaque mois. La création d'un troisième poste pourra être étudiée après analyse de l'activité. Un nouveau véhicule 7 places (dont la possibilité de 5 fauteuils simultanés) a été acquis par la Commune fin 2024 pour développer le transport collectif. En moyenne 46% des trajets ont pour objectif l'accès aux soins, 31 % les activités des clubs et 21% d'autres motifs (courses, démarches...)

Les petites interventions techniques à domicile sont proposées par le service et représente 30% d'un poste.

Poursuivre l'amélioration de l'accompagnement des publics et leurs aidants

6. LIEN SOCIAL et SOUTIEN AUX PARENTALITES A TRAVERS UN NOUVEAU CENTRE SOCIAL

Depuis 2024, le centre social est rattaché au sein du CCAS, correspondant à une volonté d'envisager les politiques de solidarités de manière plus globales.

Le centre social fera l'objet d'un projet de développement grâce au déménagement prévu dans l'ancienne crèche départementale des Larris. Un investissement de 1.3 millions est prévu par la Commune.

Favoriser la participation des habitant.es et des partenaires

- Relancer la dynamique de participation à la gouvernance de l'équipement
- Mettre en place des initiatives d'animation de la vie du quartier
- Renforcer le réseau des acteurs du quartier
- Développer la place des acteurs associatifs dans la mise en œuvre du projet social

Soutenir les parentalités et les fonctions éducatives

- Structurer et développer le Projet Familles
- Mettre en place un lieu d'accueil parents-enfants 0-3 ans

- Mise en place d'un séjour dédié aux familles ayant des freins au départ en autonomie
- Mise en place d'ateliers d'accompagnement à la scolarité pour les élémentaires

Favoriser les liens sociaux, l'accès aux loisirs et à la culture

- Mettre en place des actions intergénérationnelles visant à rompre l'isolement
- Renforcer les actions de médiation culturelles
- Mettre en place des sorties et une programmation loisirs renforcée sur les vacances scolaires

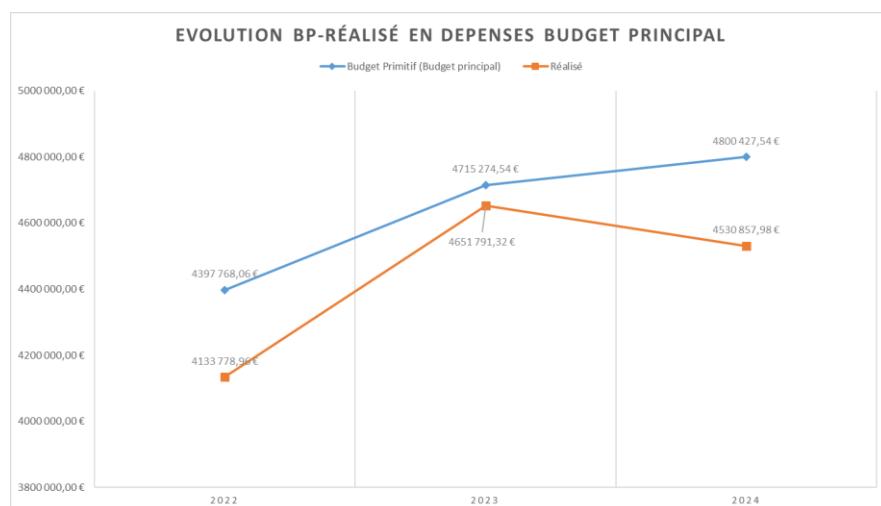
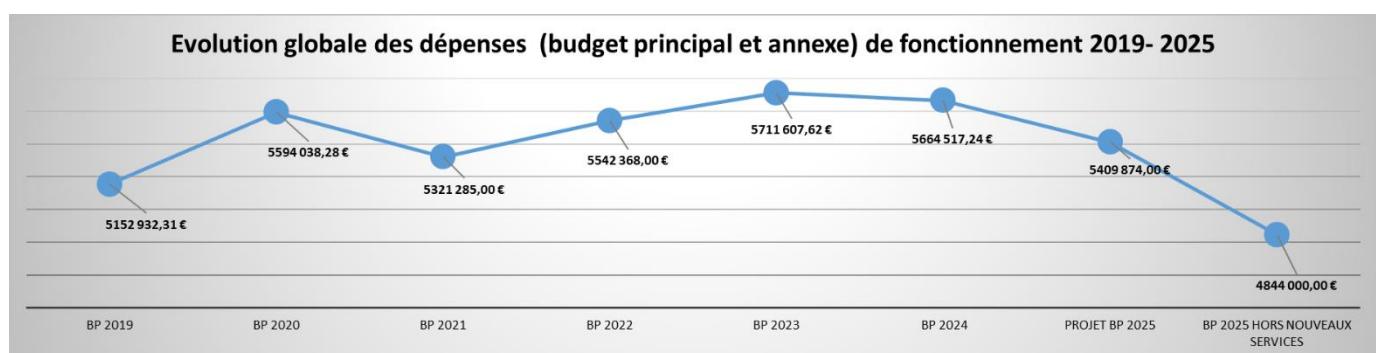
Favoriser l'accès aux droits, l'insertion professionnelle

- Renforcement de l'espace numérique (2 animateurs) et construction d'ateliers collectifs et de permanences d'aide aux démarches numériques
- Développement des passerelles avec le Service Accès aux droits notamment grâce à la proximité du PIADM.
- Accueil de permanences spécifiques (CAF, FNAFA....)

III. Tendances budgétaires

Au global, le projet de budget du C.C.A.S. est en baisse par rapport à l'exercice 2024, notamment due à la suppression du budget Aide à domicile. L'élargissement du périmètre d'activité vient compenser ce phénomène.

Pour autant, plusieurs éléments impactent le niveau des dépenses ces 4 dernières années : revalorisations salariales et mise en œuvre du C.T.I., déploiement d'actions nouvelles (Création du pass handicap, développement du portage de repas et transport, subvention ASEL, hausse de 20% des couts en repas, etc..)



Les écarts en dépenses, entre Budget primitifs et réalisés, sont localisés sur les dépenses liés aux dispositifs et aides financières qui fluctuent notamment selon l'état des services instructeurs.

1. Les dépenses de fonctionnement.

Au budget principal, les dépenses augmentent de 12% par rapport au BP 2024. Cette augmentation est principalement liée au rattachement de nouveaux services ainsi qu'à la mise à jour des coûts en masse salariale engagée en 2023 et finalisée fin 2024 entre la Ville et le CCAS. Le budget principal intègre également une subvention au GCSMS plus importante que la subvention d'équilibre 2024 et les couts restant à charge (2 ETP non transférables).

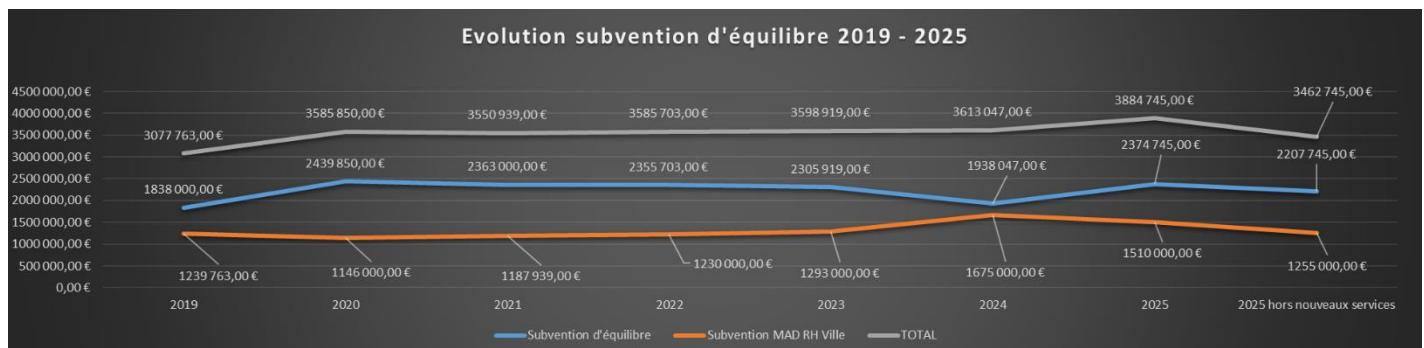
Certaines dépenses sont quant à elles rapatriées à la Commune dans un souci de cohérence et de simplification.

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL										
	Budget Primitif 2022	Réalisé 2022	Budget Primitif 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Prévisions 2024	BP 2025	BP 2025 périmètre équivalent	% BP 25/BP24	% BP 25 périmètre inchangé/BP	
011 - CHARGES A CARACTÈRE	946 950,00 €	850 065,45 €	923 772,88 €	864 473,38 €	982 354,00 €	771 328,00 €	893 821,00 €	840 821,00 €	-9,01%	-14,41%	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 100 039,00 €	2 036 685,58 €	2 502 701,66 €	2 626 311,78 €	2 830 874,34 €	2 856 956,00 €	3 412 000,00 €	2 850 000,00 €	20,53%	0,68%	
023 - VIREMENT A LA SECTION	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%	
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS	30 979,00 €	29 952,41 €	23 000,00 €	21 323,20 €	22 629,39 €	20 210,90 €	22 000,00 €	22 000,00 €	-2,78%	-2,78%	
65 - AUTRES CHARGES DE	1 251 000,06 €	1 149 336,11 €	1 217 000,00 €	1 118 736,12 €	957 069,81 €	865 818,00 €	1 013 553,00 €	846 553,00 €	5,90%	-11,55%	
68- Provision créances douteuses							8 000,00 €	8 000,00 €			
66 - CHARGES FINANCIERES	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €	0,00%	0,00%	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	68 300,00 €	67 739,41 €	28 300,00 €	20 946,84 €	7 000,00 €	6 545,08 €	60 000,00 €	60 000,00 €	757,14%	757,14%	
Total	4 397 768,06 €	4 133 778,96 €	4 715 274,54 €	4 651 791,32 €	4 800 427,54 €	4 520 857,98 €	5 409 874,00 €	4 874 874,00 €	12,70%	1,55%	

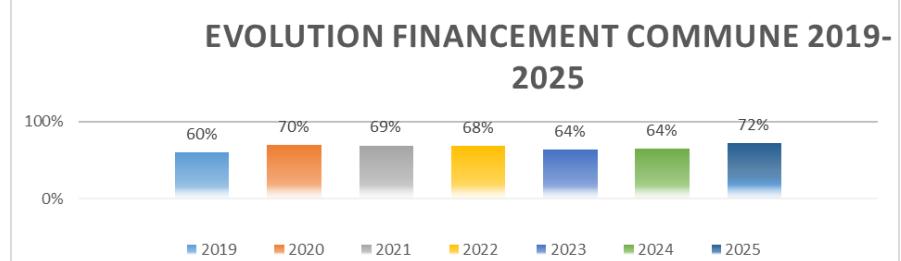
2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont principalement comprises par les participations notamment la subvention de la Ville. Au budget principal, les recettes attendues au budget 2025 tiennent compte des orientations suivantes :

- Augmentation des tarifs de 3% à compter de septembre 2025 (Portage de repas, restauration clubs)
- Un excédent reporté estimé à 358 000 euros
- Une subvention Convention RSA à hauteur de 280 000 euros dans le cadre de l'appel à projet RSA (280 000 euros les années suivantes)
- Les recettes liées au financements des nouveaux services rattachés



La subvention d'équilibre est en hausse du fait du rattachement de nouveaux services au CCAS, tout comme le taux de financement. Par ailleurs, les aides prises en charge par la Commune sont valorisées à hauteur de 800 000 euros.



3. Investissement

Le budget en investissement restera stable pour 2025. Il sera principalement dédié au renouvellement du matériel ou mobilier dédié au centre social et Pôle Insertion Accès au Droit et à la Médiation.

Les recettes de fonctionnement comportent une projection d'excédent reporté de 38 161 euros, le FCTVA, les dotations aux amortissement.

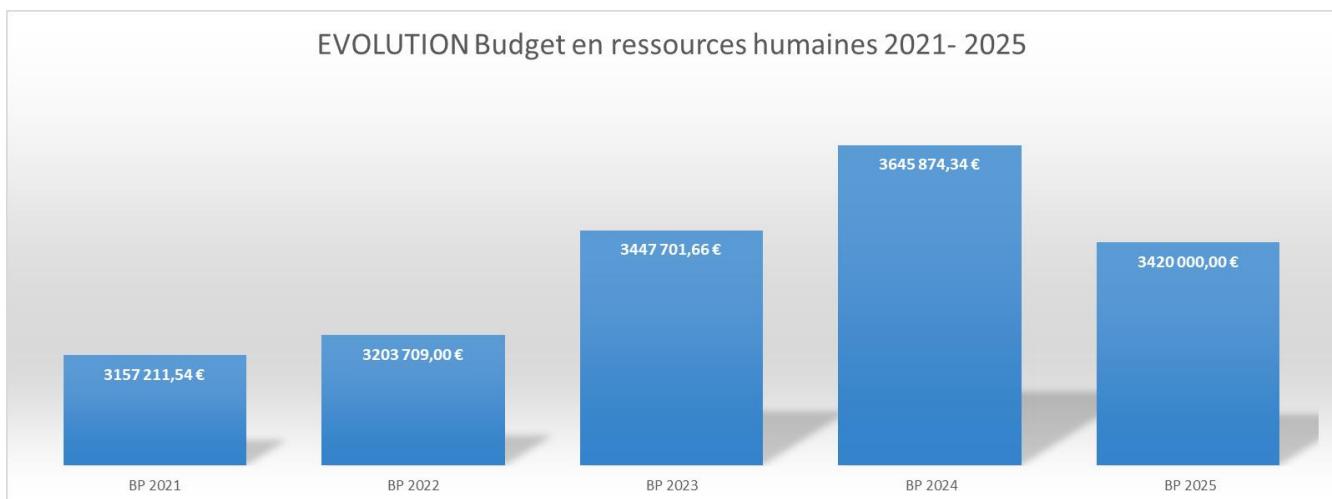
IV. Zoom sur les dépenses de personnel

1. Evolution globale de la dépense de personnel

La masse salariale 2024 a été marquée par l'augmentation du point d'indice, la prime pouvoir d'achat et les heures supplémentaires liées aux élections. Les phénomènes de variation tiennent compte des différents mouvements liés notamment à l'élargissement du périmètre d'activité du CCAS.

Un transfert de la masse salariale Ville vers le CCAS a été engagé et mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025. Le travail de mise à jour du tableau des effectif a été achevé (avant 2023, plusieurs postes n'étaient pas imputés au CCAS).

En parallèle, la masse salariale du SAAD (Budget annexe dissous au 31 décembre 2024) est supprimée. Seuls deux postes « non transférables » sont conservés.



Les dépenses de personnel pour le BP 2025 intègrent notamment les éléments suivants:

- L'augmentation des 3 points concernant les charges patronales CNRACL (+40 000€)
- L'augmentation d'1 point de l'URSSAF de 8,88% à 9,88%
- La suppression des effectifs Aides à domicile (-720 000€) à l'exception de 2 ETP non transférables (52 000 €)
- Un élargissement des services transférés en 2024 de la Ville vers le CCAS se traduisant par 10 nouveaux agents (+ 510 000 €)
- Un transfert de la répartition de la masse salariale de la Ville vers le CCAS (542 000€)
- Des postes vacants en 2024 à pourvoir en 2025

Les dépenses de personnel sont donc évaluées à 3 420 000 € réparti comme suit :

Masse salariale	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025
CCAS – BUDGET ANNEXE	1 074 699 €	891 336 €	772 053 €	0 €
CCAS – BUDGET PRINCIPAL	759 879 €	1 131 312 €	1 223 006 €	1 910 000 €
VILLE- MISE A DISPOSITION	1 276 806 €	1 495 000 €	1 633 956 €	1 510 000 €
TOTAL	3 111 384 €	3 518 447 €	3 629 015 €	3 420 000 €
Part des Dépenses de Personnel / Fonctionnement	56.14 %	61.1 %	64.07%	63%

A périmètre constant (hors transfert du SAAD et rattachement de nouveaux services), la masse salariale se situerait à 3 630 000 euros, soit une légère baisse.

2. Structure des effectifs

Les effectifs 2024 se décline comme suit entre les trois budgets :

A/ Répartition des effectifs permanents et pourvus par catégorie :

L'effectif total est composé de 90 agents dont 65,5 % d'agents titulaires/stagiaires et de 34,5 % d'agents contractuels permanents/CDI.

	CCAS-VILLE CCAS-BA								CCAS-BP				TOTAL			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Fonctionnaires	5	8	20	33	0	0	8	8	3	0	15	18	8	8	43	59
Contractuels	2	2	0	4	0	0	11	11	2	12	2	16	4	14	13	31
Total	7	10	20	37	0	0	19	19	5	12	17	34	12	22	56	90

B/ Effectifs non permanents

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Hors catégorie	Total général
Contractuel Occasionnel	1				1
Contractuel remplaçant		1	2		3
Horaire				2	2
Total général	1	1	2	2	6

C/ Répartition par sexe et par catégorie sur postes permanents

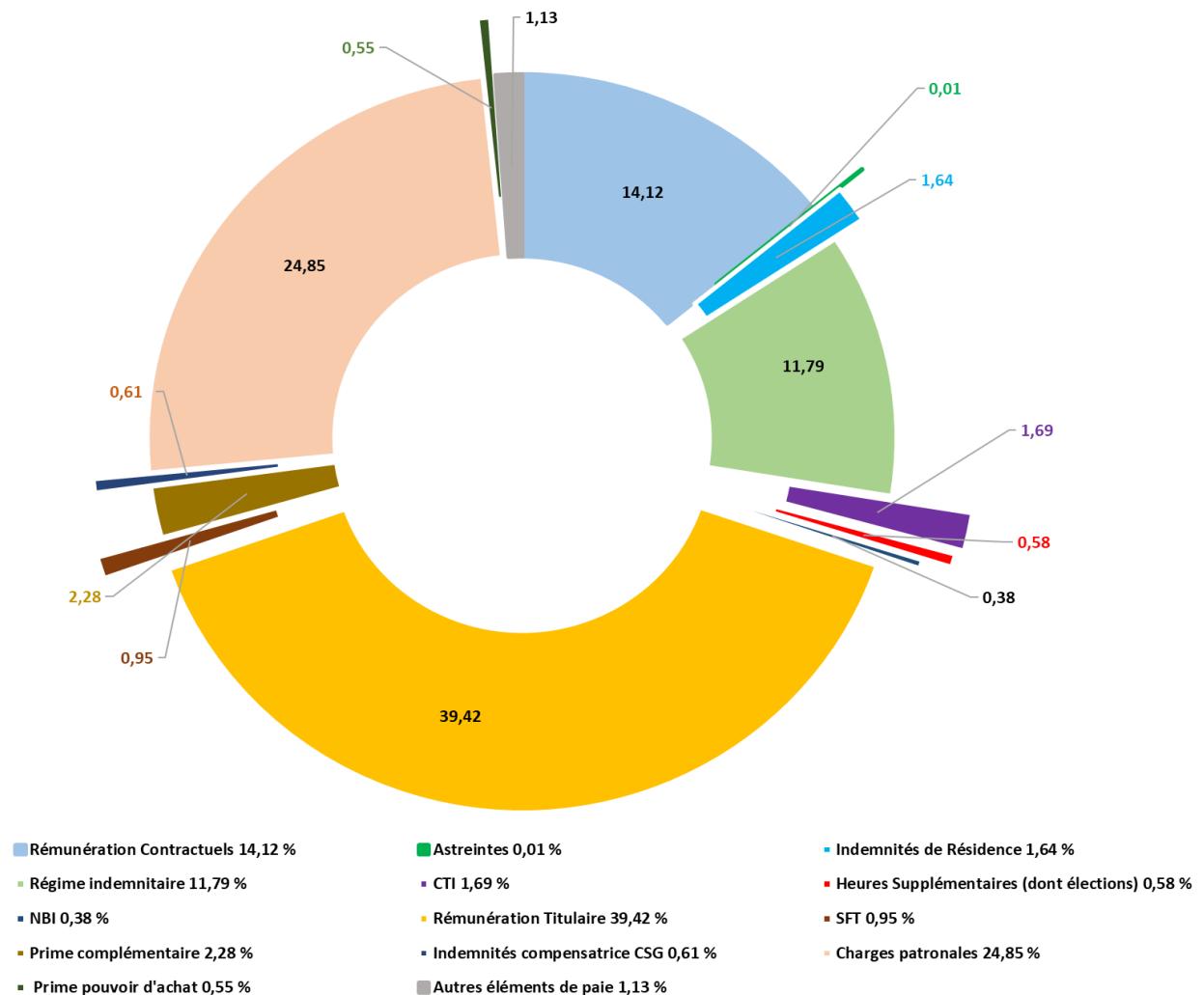
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femmes	11	18	47	76
Hommes	1	4	9	14
Total	12	22	56	90

Les femmes représentent 84,44 % de l'effectif permanent. On les retrouve dans 4 filières où ils existent peu voire pas d'homogénéité.

3. Les rémunérations

A/ Répartition des rémunérations

REPARTITION DES PAIES 2024



B/ Heures supplémentaires et astreintes

Comparé à 2023, les couts liés aux astreintes ont subi une énorme baisse de 93 % ainsi que les heures supplémentaires « normales » : -1,81 %

Cela s'explique par la fin des astreintes organisées à la résidence Gaston Charle et à une maîtrise des heures supplémentaires.

Filière statutaire	Astreintes	Heures Supplémentaires	HS Evénements
Administrative	149,48	1 082,22	669,17
Animation	258,23	807,17	1 355,42
Médico-Sociale	0,00	4 313,47	2 012,68
Technique	0,00	2 585,27	1 362,99
Total	407,71 €	8 788,13 €	5 400,26 €

C/ La politique sociale

- Prise en charge de la mutuelle pour un montant de 9 780 €
- Prise en charge de la prévoyance pour un montant de 4 424 €

D/ Répartition du temps de travail sur postes permanents

Temps de travail détaillé	Titulaire	Contractuel	TOTAL
Temps complet	58	15	73
Temps non complet	0	13	13
Temps partiel	1	3	4
Total	59	31	90

81,10 % des agents sont à temps complet, 14,45 % à temps non complet et 4,45 % à temps partiel.

4. Structure des effectifs pour 2025

Le tableau des effectifs a été mis à jour fin 2024.

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Budgétés	dont TNC	Pourvus CCAS	dont TNC	Pourvus VILLE MAD	Vacants	dont TNC
Total général	83,00	16,00	42,00	13,00	32,00	9,00	2,00
Secteur administratif	31,00	0,00	9,00	0,00	19,00	3,00	0,00
Adjoint administratif territorial	5,00				3,00	2,00	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	5,00		2,00		5,00		
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	7,00		2,00		5,00		
Attaché	7,00		3,00		2,00	1,00	
Attaché principal	3,00		2,00		1,00		
Rédacteur	1,00						
Rédacteur principal de 2ème classe	1,00				1,00		
Rédacteur principal de 1ère classe	2,00				2,00		
Secteur animation	9,00	0,00	2,00	0,00	6,00	1,00	0,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	3,00				2,00		
Animateur	2,00		2,00			1,00	
Animateur principal de 2ème classe	1,00				1,00		
Animateur principal de 1ère classe	3,00				3,00		
Enseignement artistique	15,00	15,00	13,00	13,00	0,00	2,00	2,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5,00	5,00	4,00	4,00		1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	10,00	10,00	9,00	9,00		1,00	1,00
Secteur social	15,00	1,00	9,00	0,00	4,00	2,00	0,00
Agent social	2,00		2,00				
Agent social principal de 2ème classe	4,00		2,00		2,00		
Agent social principal de 1ère classe	2,00		1,00		1,00		
Assistant socio-éducatif	4,00		2,00			2,00	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	2,00		1,00		1,00		
Psychologue hors classe	1,00	1,00	1,00				
Secteur technique	13,00	0,00	9,00	0,00	3,00	1,00	0,00
Adjoint technique territorial	3,00		2,00			1,00	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2,00		1,00		1,00		
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	6,00		5,00		1,00		
Agent de maîtrise	1,00				1,00		
Agent de maîtrise principal	1,00		1,00				

